

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 9692 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Mer Mer LAHSEN

Date de naissance : 30/06/1949

Adresse : ITISAL 3IM ESTOSTEX N°4 C.D. 6000

Tél. : 06 14 20 11 17 Total des frais engagés : 8 539 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur BOUKRY Jaouida
Dermatologue - Vénéréologue
56, Bd. El Joulane Ben Msick
20450 - Casablanca
INPE (091037887)

Date de consultation : 27/11/2012

Nom et prénom du malade : M. R. M. R. bela Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Decalcification

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Docteur BOUKRY Jaouida
Dermatologue - Vénéréologue
56, Bd. El Joulane Ben Msick
20450 - Casablanca
INPE (091037887)

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
2021	Bi-lacé	25	250	Docteur BEUKRY Jallouf Gynécologue - Vénérologue 3d. n° 450 - Casablanca Tél. (01037887)

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
87/7188	98.50	

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>ANALYSES IDIQUES D'AN- PARTEUR TAUX DE 105 à 365 U/L</i>	28/02/22	12 USO	505,00 Dh

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS		VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION		

Docteur BOUKRY Jaouida

Dermatologue - Vénéréologue

Diplômé de l'Université de Montpellier

Médecine Esthétique

et Chirurgie Dermatologique

Allergologie Cutanée & Laser

الدكتورة بوكري جويدة

إختصاصية في الأمراض

الحلدية والتناسلية

خاتمة جامعة مونتريال

طب التحمل والحرارة الحدية

الحساسة الحلدية لـ زر

Casablanca, le:

Casablanca, le: 27 JUIN 2022

M² MERMEZ galicea

15

LOT : 44
PBR : JAN 2025
PPV : 32 DH 50



Dipuo Socio polo

i'm le met 8 jay

$$6 \cdot 18/2 = 8 \text{ jah}$$

24 Lathyrus sp.

vers le soir.

8 98,90

Docteur BOUKRY Jaculta
Dermatologue : Vénérologue
56, Bd. El Djouline Ben Msick
20450 Casablanca
IMPE (091037887)

**LAE
20 MG**

LOT: 14521020
PER: 12/2026
PPU: 66,40 DH

Cachet Médecin

Docteur BOUKRY Jaoula
Dermatologue : Vénérérologue
56, Bd. El Jouline Bon Malick
20450 - Casablanca
INPE (091037887)

ORDONNANCE

..... le 21 juil 2022.

Pr MERMEZ blica.

- glycémie à jeun
- Hb. Glycosylée
- Urie - Cest
- Transaminase
- TSH
- FBS . US .

LABORATOIRE D'ANALYSES
MÉDICALES EL JOULANE
Docteur TARIK Jawad
Téléphone : 0524 33 33 33

Docteur BOUKRY Jaoula
Dermatologue : Vénérérologue
56, Bd. El Jouline Bon Malick
20450 - Casablanca
INPE (091037887)

**LABORATOIRE EL JOULANE
D'ANALYSES MÉDICALES**

Dr. TARIK Jawad
Médecin Biologiste



**مختبر الجولان
للتحاليل الطبية**

الدكتور طارق جواد
طبيب اختصاصي في التحاليل الطبية

FACTURE N° : 220701097

INPE : 093001642
ICE : 001689421000077

Casablanca le 28-07-2022

Patient : M. MERMER Lahcen

Médecin : Dr BOUKRY JAOUIDA

Récapitulatif des analyses		
CN	Analyse	Clé
9105	Forfait traitement échantillon sanguin	E10
0223	Vitesse de sédimentation	B30
0135	Urée	B30
0216	Numération formule	B80
0119	Hémoglobine glycosylée	B100
0118	Glycémie	B30
0141	Gamma glutamyl transférase (GGT)	B50
0111	Créatinine	B30
0146	Transaminases O (TGO)	B50
0147	Transaminases P (TGP)	B50

Total des B : 450

TOTAL DOSSIER : 505 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : cinq cent cinq dirhams .

*LABORATOIRE D'ANALYSES
MÉDICALES EL JOULANE
Doctor Tariq Jawad
Bldc 16 Av. Joulane Sidi Othmane
Tel. 05 22 38 05 30*

LABORATOIRE EL JOULANE D'ANALYSES MEDICALES

Dr. TARIK Jawad
Médecin Biologiste



مختبر الجولان للتحاليل الطبية

الدكتور طارق جواد

طبيب اختصاصي في التحاليل الطبية

Date du prélèvement : 28-07-2022 à 07:08
Code patient : 20220728001
Né(e) le : 30-06-1949 (73 ans)

M. MERMER Lahcen

Dossier N° : 20220728001

Prescripteur : Dr BOUKRY JAOUIDA



HEMATOCYTOLOGIE

HEMOGRAMME

(Fluorescence en Cytométrie de Flux sur SYSMEX)

Hématies :	4.22	10 ⁶ /mm ³	(4.50–5.80)
Hémoglobine :	12.1	g/dL	(13.5–17.5)
Hématocrite :	36.5	%	(37.0–49.0)
VGM :	86	μ3	(82–98)
TCMH :	28.7	pg	(27.0–32.0)
CCMH :	33.2	%	(32.0–36.0)

Lignée leucocytaire

Leucocytes :	4 600	/mm ³	(4 000–10 000)
Poly. Neutrophiles :	41.0 %	soit	1 886 /mm ³ (1 800–7 500)
Poly. Eosinophiles :	12.0 %	soit	552 /mm ³ (100–400)
Poly. Basophiles :	0.0 %	soit	0 /mm ³ (<200)
Lymphocytes :	42.0 %	soit	1 932 /mm ³ (1 000–4 000)
Monocytes :	5.0 %	soit	230 /mm ³ (200–1 000)

Plaquettes	264 000	/mm ³	(150 000–400 000)
------------	---------	------------------	-------------------

VITESSE DE SEDIMENTATION

1ère Heure	26	mm	(<12)
2ème Heure	54	mm	(<20)

LABORATOIRE EL JOULANE
D'ANALYSES MEDICALES
Docteur TARIK Jawad
Sidi Othmane - Casablanca



Date du prélèvement : 28-07-2022 à 07:08
Code patient : 20220728001
Né(e) le : 30-06-1949 (73 ans)

M. MERMER Lahcen
Dossier N° : 20220728001
Prescripteur : Dr BOUKRY JAOUIDA

BIOCHIMIE SANGUINE

HEMOGLOBINE GLYCOSYLEE
(Technique HPLC TOSOH)

7.2 %

(3.9–6.2)

Interprétation des résultats de la HbA1c chez un sujet diabétique :

HbA1C entre 6.1 à 7.0 % : excellent équilibre glycémique (DID)

HbA1C entre 7.0 et 8.0 % : bon équilibre glycémique

HbA1C à 8 % : mauvais équilibre glycémique, action corrective suggérée

GLYCEMIE A JEUN

(Méthode Héxokinase-G6PDH)

1.28 g/L

(0.70–1.10)

7.10 mmol/L

(3.89–6.11)

Consensus:

Taux Normal : 0.70 à 1.10 g/L

Diminution de la tolérance au glucose : 1.10 à 1.26 g/L

DIABÈTE : > 1.26 g/L (observé sur 2 prélèvements distincts)

UREE

(Méthode Uréase-GLDH Beckman Coulter)

0.53 g/L

(0.17–0.50)

8.82 mmol/L

(2.83–8.33)

CREATININE SANGUINE

(Méthode Enzymatique Beckman Coulter)

11.0 mg/L

97.3 µmol/L

(7.0–13.0)

(61.9–115.0)

ASAT (TGO)

(Méthode IFCC Beckman Coulter)

22 UI/L

(<50)

ALAT (GPT)

(Méthode IFCC Beckman Coulter)

16 UI/L

(<50)

Gamma G.T.

(Méthode IFCC Beckman Coulter)

17 U/L

(<55)

Docteur TARIK JAWAD
Laboratoire EL JOULANE
Boulevard Hassan II
Bâtiment 16 au 16 Joulane Casablanca
Téléphone : 05 22 38 05 30 - Fax : 05 22 56 69 45 - Patente N° : 37206013 - C.N.S.S : 6545315 - I.F. : 49425889 - ICE : 001689421000077